

Une autre vie s'invente ici



# Commission **ENERGIE**



1<sup>er</sup> juin 2022 – 18h  
Guigneville-sur-Essonne  
**Compte-rendu**



Une autre vie s'invente ici





**Accueil par Gilles Lepage, Maire de Guigneville-sur-Essonne**



# Signature de la convention de partenariat avec La Poste pour un territoire à énergie positive





Signature de la convention de partenariat par Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc et François Laborde, délégué régional Ile-de-France du Groupe La Poste,

En présence de Denis Céladon, Président de la Commission Energie, de Gilles Lepage, Maire de Guigneville-sur-Essonne et de **l'équipe du Groupe La Poste** :

- Monsieur Matthieu MORANGE délégué développement régional,
- Madame Marie-Claude FIRMIN déléguée territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Benoît ALLIOT délégué territorial de Seine-et-Marne.

# CONVENTION DE PARTENARIAT À ÉNERGIE POSITIVE LA POSTE



## Signature de la convention d'intention 2022-2024

Thématiques proposées pour la coopération :

- **L'éco-mobilité des personnes ;**
- **Le soutien à l'activité économique ;**
- **Des perspectives nouvelles dans le cadre du programme de rénovation énergétique ;**
- **Produits et services en lien avec les démarches environnementales et à impact ;**
- **Pistes de réflexions futures**

# Commission **ENERGIE**

## Les élus



**Denis CELADON**  
Président



**Amélie FERLAY**  
Rapporteuse



**Fabien BIDAULT**  
Rapporteur



# Commission

# ENERGIE

## Les techniciens



### RESPONSABLE DU PÔLE



**Mathieu Deperrois**

Urbanisme  
et intercommunalité

01 64 98 73 93

[m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr](mailto:m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr)

### ENERGIE - PLAN CLIMAT



**Lucie Gandon**

Énergie et Plan Climat  
(pour les Communes)

01 64 98 23 37

[l.gandon@parc-gatinais-francais.fr](mailto:l.gandon@parc-gatinais-francais.fr)



**Thomas Bédot**

Conseils en énergie  
(pour les Communes)

01 64 98 23 30

[t.bedot@parc-gatinais-francais.fr](mailto:t.bedot@parc-gatinais-francais.fr)



**Lionel Anciaux**

Forêt et Énergies  
renouvelables

01 64 98 23 34

[l.anciaux@parc-gatinais-francais.fr](mailto:l.anciaux@parc-gatinais-francais.fr)

### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



#### CHEFFE DU SERVICE

**Adeline Blanc**

Urbanisme et habitat

01 64 98 23 36

[a.blanc@parc-gatinais-francais.fr](mailto:a.blanc@parc-gatinais-francais.fr)



**Louis Brienne**

Conseiller FAIRE  
(Pays de Fontainebleau)

01 64 98 11 79

[l.brienne@parc-gatinais-francais.fr](mailto:l.brienne@parc-gatinais-francais.fr)



**Baptiste Bruant**

Conseiller FAIRE  
(Val d'Essonne)

01 64 98 11 79

[b.bruant@parc-gatinais-francais.fr](mailto:b.bruant@parc-gatinais-francais.fr)



**Pierre-Yves Sion**

Conseiller FAIRE (Parc naturel  
régional du Gâtinais français)

01 64 98 11 79

[p.sion@parc-gatinais-francais.fr](mailto:p.sion@parc-gatinais-francais.fr)



**Zohra Bensabeur**

Conseillère FAIRE  
(Pays de Fontainebleau)

01 64 98 23 26

[z.bensabeur@parc-gatinais-francais.fr](mailto:z.bensabeur@parc-gatinais-francais.fr)



**Olivier Leriche**

Conseiller FAIRE  
(Entre Juine et Renarde)

01 64 98 11 79

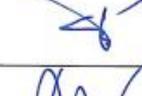
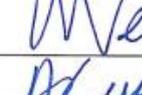
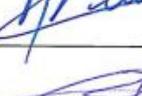
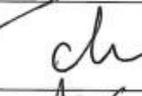
[o.leriche@parc-gatinais-francais.fr](mailto:o.leriche@parc-gatinais-francais.fr)

Organigramme complet de l'équipe du Parc disponible sur le site internet  
[www.parc-gatinais-francais.fr](http://www.parc-gatinais-francais.fr)

# Commission

# ENERGIE

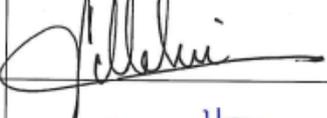
## Les membres

CELADON	CHATEAUX	oui	
Bourmaignell	Beigneville	li	
LE PAGE	Guinguilly LE CCVE	oui	
DAVID David	D'HOUSSON- LONGREVILLE	oui	
VERHUST Annie	Chevrainvillers	oui	
SOUDET Alexis	La Ferté Alexis	oui	
Fabien BIDACULT	Puisset. la. (Paris)	oui	
LACHEWA 10 Bernard	Morsugny / Ecole	oui	
BILIEN Shierry	Moigny / Ecole	oui	
SIRET	VAYRES/ESSONNE	oui	
FAUDIN	COURANCES	oui	
LEONE	CHEVANNES	oui	
CHANCELIER	BROUY	oui	
FERLAY	Milly-la Forêt	oui	

# Commission

# ENERGIE

## Les membres

LETONDIN	Prunay/En.	oui	
MILLELRI	Nouveau/Personne	oui	
VALETTE	Champveil	oui	<del></del>
GUILMAULT	Ennavels		
PAGNIER	Pasul		Pasul
JOSOPH	Lenon	oui	
Bourguignon	SR Smeur Ecol	en	
PLANTE	Champveil	oui	

# Une autre vie s'invente ici

## Ordre du jour



Signature de la convention La Poste en présence de Monsieur François LABORDE.

### ORDRE DU JOUR

#### DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

**Le Parc élabore sa stratégie de développement des énergies renouvelables**

*Venez nous faire part de vos attentes et donner votre avis sur la démarche*

#### MAITRISE DE L'ENERGIE DES PARTICULIERS

**Bilan 2021 du Programme d'intérêt général pour les économies d'énergie et l'habitat durable**

**FINANCES - Avenant à la Convention du service d'accompagnement à la rénovation énergétique avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

**Dossiers de subvention du Programme d'intérêt général pour les économies d'énergie et l'habitat durable**

**Dossiers de subvention pour la maîtrise de l'énergie des particuliers**

*Présentation des projets de subvention pour 16 foyers*

**Dossiers de subvention pour l'utilisation des solutions d'enduits et bétons de chanvre**



Une autre vie s'invente ici



# Ordre du jour

## MAITRISE DE L'ENERGIE DES COLLECTIVITES

Avis sur le projet de convention entre les communes éligibles et le Parc pour le service de conseil en énergie partagé

### **Dossiers de subvention pour la maîtrise de l'énergie des collectivités**

Mise en œuvre de l'écoconditionnalité « Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit » : quels délais pour éteindre sur l'ensemble du territoire communal ?

## POUR INFORMATION

**Etude du réseau écologique nocturne du Parc** : extension du périmètre et point sur l'avancement de l'étude en cours

**Décret tertiaire : les prochaines échéances**

**Les prochains rendez-vous à ne pas manquer !**



# STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DU PNRGF



**Rapporteur :**  
**Dossier suivi par : Lionel ANCIAUX**

# Elaboration d'une stratégie **ENERGIES RENOUVELABLES**

*Faites nous part de vos attentes et de votre avis sur la démarche*

## **Réalisation d'un schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables et de récupération**

**Contexte :** loi climat et résilience, sollicitation pour avis du Parc pour des projets d'énergies renouvelables, révision de la charte forestière de territoire, révision de la charte du Parc

### **Objectifs envisagés :**

- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production et la consommation finale d'énergie tout en préservant le patrimoine,
- Promouvoir la production d'énergie locale,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Limiter la consommation d'énergies fossiles et nucléaires polluantes.



# Elaboration d'une stratégie **ENERGIES RENOUVELABLES**

*Faites nous part de vos attentes et de votre avis sur la démarche*

## **Déroulé de l'étude :**

- État des lieux sur le territoire du développement de l'ensemble des filières (bois énergie, méthaniseurs, hangars photovoltaïques, ...)
- Analyse précise de la consommation et de la production actuelle d'énergie du territoire,
- Identification des différents gisements en EnR&R mobilisables (solaire, géothermie profonde et superficielle, méthanisation, bois,...)
- Rappel du schéma éolien du Parc
- Analyse du potentiel développement de chaque filière avec des stratégies de déploiement détaillées

**Périmètre :** Ensemble du territoire du parc avec subdivisions suivant intercommunalités

## **Budget disponible :**

78 000 € pour la réalisation par un bureau d'étude  
Programme d'action Région (Mesure 2019-7E)



# Elaboration d'une stratégie **ENERGIES RENOUVELABLES**

*Faites nous part de vos attentes et de votre avis sur la démarche*

## **Remarques des membres de la Commission :**

- Intégrer la concertation avec les élus et les acteurs du territoire dans le cahier des charge
- Que peut on faire concernant les fermes solaires ?
- Proposer le cahier des charges aux membres de la commission énergie



# BILAN 2021 DES ACTIONS DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL



**Rapporteur :**  
**Dossier suivi par : Adeline BLANC**

# Bilan des actions 2021



	Objectifs	Résultats	Part	Montant total de subventions Parc accordées
Subventions du Parc – Année 2021	35	<b>85</b>	<b>242,86 %</b>	658 248 €

	Objectifs	Résultats	Part
Propriétaires occupants	68	<b>99</b>	<b>145,59 %</b>
Propriétaires bailleurs	1	<b>0</b>	0 %

**79 % des demandes**

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	21 123	25 714
2	31 003	37 739
3	37 232	45 326
4	43 472	52 925
5	49 736	60 546
Par personne supplémentaire	+ 6 253	+ 7 613



# AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DU SARE - CAPF



**Pays de  
Fontainebleau**  
Communauté d'agglomération



**Rapporteur :**  
**Dossier suivi par : Adeline BLANC**



# Avenant à la convention avec le Pays de Fontainebleau

## PROGRAMME SARE



Indicateurs pour la période		Public cible	Objectifs nombre d'actes		
			2021	2022	2023
Accompagnement des ménages	Information de premier niveau	Ménage ou copropriété	322	327	352
	Conseils personnalisés	Logement individuel	123	140	148
		Copropriété		8	8
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (phases amont du chantier)	Logement individuel	44	51	49
				Copropriété	0
		Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	Logement individuel	14	13
Copropriété					0
Petit tertiaire privé	Information de premier niveau	Petit tertiaire privé	20	20	20
	Conseils personnalisés		12	11	12

- Passage des informations de premier niveau et conseils personnalisés au forfait (obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022) et augmentation de ces actes
- **Augmentation conséquente du nombre prévu d'accompagnements** des ménages pour la réalisation de leurs travaux (avec évaluation énergétique)
- Participation à la communication intensifiée
- **La CAPF porte sa participation au service à 48 452 €/an  
soit + 18 452 € / an**



# PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PARC

## Dossiers de subvention



Rapporteur :

Dossiers suivis par : **Baptiste BRUANT & Pierre-Yves SION**

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	MILLY LA FORÊT	MILLY LA FORÊT	LA FERTE ALAIS
<b><u>Nature des travaux éligibles</u></b>	<b>ISOLATION TOIT en BioFib Trio Poêle granulés VMC HygroB</b>	<b>Isolation mur et rampants en BioFib Trio Poêle granulés</b>	<b>Poêle granulés Ballon thermo</b>
<b><u>Nature des travaux non éligibles</u></b>	Fenêtres Bois exotique	Fenêtres ALU	Fenêtres et volets ALU
<b>Gain énergétique</b>	<b>74 %</b>	<b>72 %</b>	<b>66 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>92 %</b>	<b>94 %</b>	<b>94 %</b>
Taux de subvention	40 % + 30 %	40 % + 30 %	40 %
Montant total de travaux TTC	31 624,52 €	46 209,35 €	33 821,75 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	21 364,09 €	24 561,94 €	8 631,67 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>3 542,67 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	BOISSY LE CUTTE	SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	BOUTIGNY SUR ESSONNE
<b>Nature des travaux éligibles</b>	ITE fibre de bois Poêle granulés Ballon thermo	Isolation toiture en fibre de bois Isolation des murs en fibre de bois Isolation plancher bas en liège VMC hygro B Poêle à bûches Fenêtres en chêne	Poêle granulés Ballon thermo
Nature des travaux non éligibles	Chaudière gaz THPE Isolation rampants laine de verre	Maçonnerie Mise aux normes électricité et assainissement	PAC air/air
<b>Gain énergétique</b>	<b>64 %</b>	<b>64 %</b>	<b>62 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>97 %</b>	<b>85 %</b>	<b>85 %</b>
Taux de subvention	40 % + 30 %	40 + 30 %	40 %
Montant total de travaux TTC	52 603,57 €	94 626,11 €	22 347,80 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	32 952,5 €	40 674,53 €	9 969,55 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>3 987,82 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	<b>SAINT-MARTIN-EN-BIERE</b>	<b>CERNY</b>	<b>RECLOSES</b>	<b>MILLY LA FORET</b>
<b>Nature des travaux éligibles</b>	VMC hygro Poêle à granulés	Isolation des combles perdus, VMC Hygro B	Isolation de la toiture, installation VMC hygro B, un ballon thermo	Poêle granulés VMC Hygro Fenêtres en chêne
Nature des travaux <u>non</u> éligibles	Isolation combles	Chaudière gaz à condensation	PAC air/eau Fenêtres	Chaudière gaz THPE Maçonnerie
<b>Gain énergétique</b>	<b>59 %</b>	<b>58 %</b>	<b>58 %</b>	<b>58 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>62 %</b>	<b>68 %</b>	<b>92 %</b>	<b>96 %</b>
Taux de subvention	40%	40 % + 30 %	40 % +30 %	40 % + 30 %
Montant total de travaux TTC	14 218,17 €	30 077,51 €	57 274,48 €	51 352,99 €
Montant de travaux éligibles HT	8 854 €	20 835,79 €	28 435 €	30 655,21 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>3 541,6 €</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime écologis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime écologis 91

# Les dossiers de subvention PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	BOURAY-SUR-JUINE	CHEVANNES	ACHERES-LA-FORET
<b>Nature des travaux éligibles</b>	<b>Poêle à granules isolation toiture en fibre de bois VMC hygro B</b>	<b>Combles perdus, installation poêle à bois</b>	<b>ITI Bio fibre TRIO VMC Hygro A Ballon thermo Poêle à granules</b>
<b>Nature des travaux non éligibles</b>	Porte fenêtre Réfection de toiture Fenêtre de toit	Velux et stores solaires Chaudière gaz à condensation Installation radiateurs eau	Menuiserie en alu
<b>Gain énergétique</b>	<b>57 %</b>	<b>57 %</b>	<b>57 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>96 %</b>	<b>46 %</b>	<b>57 %</b>
Taux de subvention	40 % + 30 %	40 % + 30 %	40 % + 30%
Montant total de travaux TTC	41 745,98€	23690,34 €	56 356,10 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	17 748,26 €	8223 €	23 170,22 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>11 099,30 €</b>	<b>5756,10 €</b>	<b>12 000 (plafond) €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	<b>BUNO BONNEVAUX</b>	<b>BOUTIGNY SUR ESSONNE</b>	<b>JANVILLE SUR JUINE</b>	<b>MAISSE</b>
<b>Nature des travaux éligibles</b>	<b>Chaudière granulé VMC Double-Flux</b>	<b>ITE fibre de bois Ballon thermo</b>	<b>ITE Fibre de Bois VMC Hygro B</b>	<b>Poêle bois VMC Hygro A</b>
Nature des travaux <u>non éligibles</u>	Fenêtres PVC/ALU Volets Cuve fioul	Fenêtres PVC	Fenêtres Alu ITI laine de verre Réfection toiture	Fenêtres PVC Chaudière gaz THPE Volets et velux
<b>Gain énergétique</b>	<b>56 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>54 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>97 %</b>	<b>44 %</b>	<b>55 %</b>	<b>96 %</b>
Taux de subvention	40 %	40 % + 30 %	40 % + 30 %	40 %
Montant total de travaux TTC	57 085,56 €	43 506,64 €	56 012,74 €	28 214,47 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	25 093,01 €	27 010 €	22 497,53 €	6 223,71 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>8 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>12 000 € (plafond)</b>	<b>8 000 € (plafond)</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91, PDLH	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	JANVILLE SUR JUINE	MONDEVILLE	VIDELLES	MONDEVILLE
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Poêle à bûches VMC hygro A	Insert bois Ballon thermo	Ballon Thermo Chaudière granulés	Chaudière mixte granulés/bûches VMC Hygro A
Nature des travaux <u>non</u> éligibles	Porte entrée	Fenêtres PVC Pac air/eau		Fenêtres et volets PVC Réseau radiateurs
<b>Gain énergétique</b>	<b>51 %</b>	<b>47 %</b>	<b>43 %</b>	<b>43 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>95 %</b>	<b>88 %</b>	<b>94 %</b>	<b>78 %</b>
Taux de subvention	40 %	40 %	40 %	40 %
Montant total de travaux TTC	10 405,67 €	48 498,61 €	22 785,27 €	47 972,72 €
Montant de <u>travaux</u> éligibles HT	6 212,79 €	12 279,49 €	21 597,40 €	22 297,50 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>2 485,12 €</b>	<b>4 911,8 €</b>	<b>8 000 € (plafond)</b>	<b>8 000 € (plafond)</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91			

# Les dossiers de subvention

## PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Commune	LA CHAPELLE-LA-REINE	BOUTIGNY SUR ESSONNE	VILLIERS SOUS GREZ
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Isolation des combles perdus, installation d'VMC Hygro B, un ballon thermodynamique	Isolation étage en BioFib Trio Ballon thermo VMC Hygro A	Poêle granulés Ballon thermo VMC Hygro B
Nature des travaux non éligibles	PAC air/eau Volets électriques		Porte et velux
<b>Gain énergétique</b>	<b>38 %</b>	<b>37 %</b>	<b>35 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>92 %</b>	<b>46 %</b>	<b>62 %</b>
Taux de subvention	40 %	40 %	40 %
Montant total de travaux TTC	23 507,91 €	33 236,53 €	21 246,20 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	7 686,53 €	31 503,82 €	12 719,21 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>3 074,61 €</b>	<b>8 000 € (plafond)</b>	<b>5 087,68 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' Sérénité	Ma Prime Rénov' Sérénité, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Sérénité

# Gain énergétique et émissions de gaz à effet de serre

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

	Consommation d'énergie kWhep/m <sup>2</sup> .an	Emission de GES kgeq CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an
Avant travaux	11 025	1 902
Après travaux	4 677	334
Gain	6 348	1 568
Gain (%)	<b>57,57 %</b>	<b>82,44 %</b>



## Avis sur les dossiers de subvention

203 486,7 € de subventions

Résultats du vote :

Avis favorable à l'unanimité



# AIDES POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES PARTICULIERS

## Dossiers de subvention



Rapporteur :

Dossiers suivis par : Baptiste BRUANT & Pierre-Yves SION



# Les dossiers de subvention SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Commune	ACHERES LA FORET	LARCHANT	LE VAUDOUE
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Isolation toiture, combles, installation VMC, Chauffe-eau Thermo', Poêle et Insert	Installation Ballon thermo, VMC hygro A, Isolation toiture	Isolation des combles perdus, Installation VMC hygro B, Ballon thermodynamique, Poêle à granulés
Nature des travaux non éligibles	PAC air/air Isolation plancher bas et murs	Isolation des murs par l'extérieur	Changement des menuiseries, isolation plancher bas
<b>Gain énergétique</b>	<b>85,26 %</b>	<b>84,91 %</b>	<b>82,71%</b>
<b>Gain GES</b>	<b>88,9 %</b>	<b>74,8 %</b>	<b>93 %</b>
Taux de subvention	30 % + 30 %	30 % + 30 %	30%+30%
Montant total de travaux TTC	116 288,4 €	78 770 €	49 429,76 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	33 279 €	41 070 €	15 306,6 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>7 591,98 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov', CEE	Ma Prime Rénov', CEE	Ma Prime Rénov', CEE



# Les dossiers de subvention

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Commune	MOIGNY SUR ECOLE	COURANCES	JANVILLE SUR JUINE	SAINT FARGEAU PONTIERRY
<b>Nature des travaux <u>éligibles</u></b>	Insert VMC Hygro B	Poêle à granulés Isolation des combles en ouate de cellulose	Isolation toiture en laine de bois Insert	Poêle à bois VMC Hygro A Isolation rampants et vide sanitaire en laine de bois
Nature des travaux <u>non éligibles</u>	Fenêtres ALU PAC air/eau ITE Isolation sous-sol	Isolation des murs et du sol Portes et fenêtres Rénovation intérieure Électricité	Chaudière gaz THPE	Couverture Velux
<b>Gain énergétique</b>	<b>71 %</b>	<b>65,5 %</b>	<b>61,19 %</b>	<b>58,2 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>94,3 %</b>	<b>69,2 %</b>	<b>74,4 %</b>	<b>57,8 %</b>
Taux de subvention	30 %	30 % + 30 %	30 % + 30 %	30 % + 30 %
Montant total de travaux TTC	97 465,52 €	87 215,84 €	38 526,75 €	43 132,02 €
Montant de travaux éligibles HT	11 121,43 €	16 417,99 €	21 095,20 €	27 615,70 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>3 336,43 €</b>	<b>7 925,40 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov' et CEE en « rénovation globale », Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov', CEE, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov' Rénovation globale, CEE, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov', CEE, CAMVS



# Les dossiers de subvention SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Commune	DANNEMOIS	LE VAUDOUE	CHEVANNES
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Isolation murs en laine de bois Poêle à bois VMC Hygro	Installation d'un poêle et isolation des rampants de toiture par l'extérieur	Installation d'un ballon thermodynamique Isolation des combles perdus
Nature des travaux non éligibles	Fenêtres ALU Isolation sol	-	Menuiseries Isolation plafond garage
<b>Gain énergétique</b>	<b>57 %</b>	<b>49,22 %</b>	<b>48,79 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>74 %</b>	<b>75 %</b>	<b>48,4 %</b>
Taux de subvention	30 % + 30 %	30 %	30 %
Montant total de travaux TTC	96 299,58 €	66 126 €	26 832,32 €
Montant de travaux éligibles HT	20 445 €	53 133 €	7 546,78 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>9 000 €</b>	<b>6000 €</b>	<b>2 264,03 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov', CEE, Prime éco-logis 91	Ma Prime Rénov', CEE	Ma Prime Rénov', CEE, Prime éco-logis 91



# Les dossiers de subvention SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Commune	PRUNAY SUR ESSONNE	CHAILLY EN BIÈRE	MILLY LA FORET
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Poêle à granulés Ballon thermodynamique VMC Hygro A	Poêle Ballon thermodynamique VMC hygroréglable	Poêle à granulés Isolation combles en ouate de cellulose
Nature des travaux non éligibles	Velux	Changement fenêtres Alu'	Fenêtres, portes Isolation murs et toiture cuisine
<b>Gain énergétique</b>	<b>47,2 %</b>	<b>46,21 %</b>	<b>39,5 %</b>
<b>Gain GES</b>	<b>60,4 %</b>	<b>47,8 %</b>	<b>24,5 %</b>
Taux de subvention	30 %	30 %	30 %
Montant total de travaux TTC	12 000,45 €	38 179 €	60 168,24 €
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	10 436,45 €	14 646 €	15 138,97 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>3 130,94 €</b>	<b>4 393,85 €</b>	<b>4 541,69 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov', CEE	Ma Prime Rénov', CEE	Ma Prime Rénov', CEE, Prime éco-logis 91

# Les dossiers de subvention

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Commune	PRINGY	RECLOSES	CELY EN BIÈRE
<b>Nature des travaux éligibles</b>	Poêle à bois Ballon thermodynamique	Poêle à bois Insert VMC Hygro A Programmateur	Chaudière à granulés Ballon thermodynamique
Nature des travaux non éligibles	-	-	-
<b>Gain énergétique</b>	<b>37,5 %</b>	<b>37,5 %</b>	<b>36,50%</b>
<b>Gain GES</b>	<b>30,8 %</b>	<b>66,7 %</b>	<b>91,7%</b>
Taux de subvention	30 %	30 %	30%
Montant total de travaux TTC	11 309,89 €	17 206,33 €	22 068,49€
Montant de travaux éligibles HT	10 720,28 €	16 173,73 €	20 918 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>3 216,08 €</b>	<b>4 852,12 €</b>	<b>6 000 €</b>
Autres financeurs existants	Ma Prime Rénov', CEE	CEE	Ma Prime Rénov', CEE

# Gain énergétique et émissions de gaz à effet de serre

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

	Consommation d'énergie kWhep/m <sup>2</sup> .an	Emission de GES kgeq CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an
Avant travaux	4023	390
Après travaux	1407	95
Gain	2616	295
Gain (%)	<b>65,03 %</b>	<b>75,70 %</b>



# Avis sur les dossiers de subvention

98 252,52 € de subventions

Résultats du vote :

Avis favorable à l'unanimité



# AIDE POUR LES ENDUITS ET BÉTONS CHAUX-CHANVRE

Les dossiers de subvention



Rapporteur : Denis CELADON

Dossier suivi par : Pierre-Yves SION

# Les dossiers de subvention

## Enduits et bétons chaux-chaux



Commune	<b>MILLY LA FORÊT</b>
<b>Nature des travaux <u>éligibles</u></b>	Isolation d'un mur par l'extérieur en enduits chaux-chaux
Taux de subvention	60 %
Montant de <u>travaux éligibles</u> HT	12 800,59 €
<b>Subvention Parc</b>	<b>7 680,35 €</b>

**Résultats du vote :**

**Avis favorable à l'unanimité**



# Réduction des émissions de gaz à effet de serre

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Avec les dossiers présentés en commission ce soir :

**Le secteur résidentiel émettra 198 Tonnes de CO<sub>2</sub> en moins chaque année**

**Emissions du secteur résidentiel du PNR : 162 000 Tonnes de CO<sub>2</sub> / an (données du ROSE de 2018)**

*Empreinte carbone moyenne d'un Français*  
tCO<sub>2</sub>



■ Mobilité ■ Logement ■ Biens et services privés ■ Alimentation ■ Services et investissements publics

Source : Carbone4 / données 2017



# AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DES COLLECTIVITÉS

**Avis sur le projet de convention entre les  
communes éligibles et le Parc pour le service  
de conseil en énergie partagé**



**Rapporteur : Denis Céladon**  
**Dossier suivi par : Thomas Bédot**



- Cofinancé par l'ADEME jusqu'au 31 décembre 2024
- Non facturé à la Commune pendant la durée de la convention
- Date de fin de la convention 31 décembre 2023
- Bilan en 2023 et construction d'un plan de financement pour la poursuite de l'action

# Convention service CEP

## LES ENGAGEMENTS DU PARC

Un accompagnement en 3 étapes formalisé par une convention



### Etape 1: bilan énergétique patrimonial

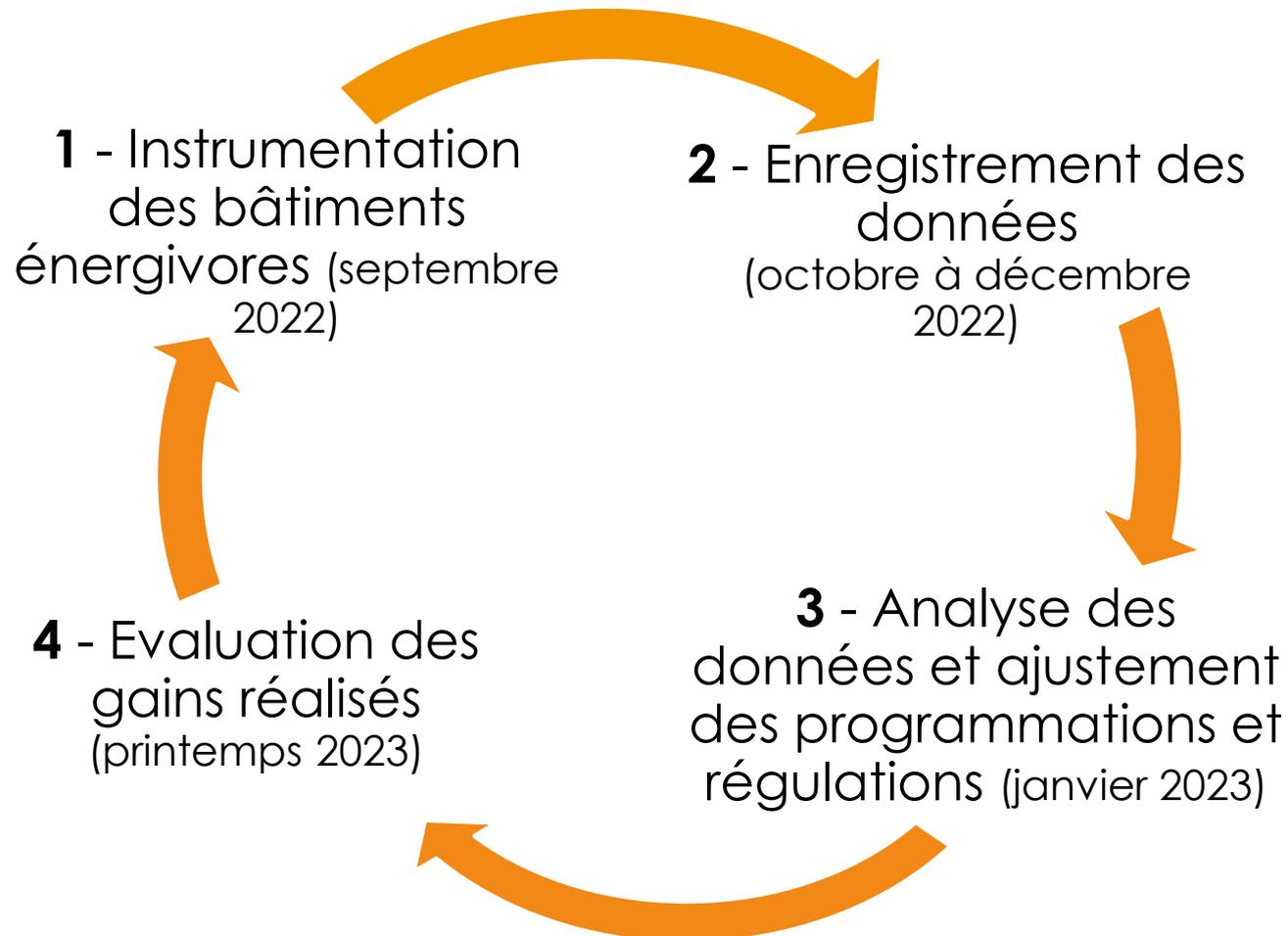
- Recueil des factures d'énergie et d'eau de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public de la commune
- Analyse des factures et réalisation du bilan patrimonial
- Mise en ligne d'un tableau de bord des consommations
- Optimisation des contrats d'approvisionnements
- Accompagnement pour respecter le décret tertiaire

# Convention service CEP

## LES ENGAGEMENTS DU PARC

### Etape 2: diagnostics des bâtiments et optimisation du chauffage

- Diagnostic prioritairement sur les bâtiments énergivores
- Préconisation et hiérarchisation des travaux
- Suivi des consommations et des dépenses



# Convention service CEP

## LES ENGAGEMENTS DU PARC



### Etape 3: accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation

**Informations et conseils:** les objectifs énergétiques à atteindre, la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre, les solutions techniques envisageables, les financements possibles...

**Relecture avec avis et commentaires** des documents émis par la maîtrise d'œuvre ou tout autre prestataire lié à l'objectif environnemental.

**Accompagnement** pour répondre aux appels à projets et aux aides financières.

**Travaux**

# Convention service CEP

## LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE



Les engagements de la commune:

- **Nommer les interlocuteurs du CEP** sur les thématiques suivantes :
  - Un élu "Responsable Energie" qui sera l'interlocuteur privilégié pour le suivi d'exécution de la présente convention,
  - Un agent administratif qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'énergie, d'eau, plans...),
  - Un agent technique qui accompagnera le CEP lors des visites des bâtiments communaux.
- **Transmettre** en temps voulu toutes **les informations requises** pour l'élaboration des pré-diagnostic, suivis périodiques, contrôle des factures d'énergie et bilans annuels (dont les identifiants d'accès au site internet des fournisseurs d'énergie et d'eau).

# Convention service CEP

## LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE



Les engagements de la commune:

**Informé le CEP du Parc de toute modification** sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement.

Au vu des résultats obtenus, décider seule des suites à donner aux recommandations avec le soutien du conseiller



# AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DES COLLECTIVITÉS

## Dossiers de subvention



**Rapporteur : Denis Céladon**

**Dossier suivi par : Lucie Gandon, Thomas Bédot**



### Moigny-sur-Ecole

Rénovation de la partie existante de la salle polyvalente



Critères techniques	
Avant travaux	Après travaux
Isolation d'origine	PLAFOND : pose d'une laine de bois (R=7,4) MURS : pose d'une laine de chanvre (R=4,1), comprenant aussi la pose du parement en plâtre et du frein vapeur
Centrale d'air d'origine	Centrale de traitement d'air double flux

### Impacts environnementaux du projet

Matériau renouvelable	Laine de chanvre et laine de bois
Economies d'énergies	Environ 48 000 kWh / an
	50 %
Gestion des déchets	Evacuation des gravats et mise en déchèterie ou revalorisation

### Subvention

Montant HT des travaux éligibles	<b>44 054,87 €</b>
Taux de subvention	<b>80 %</b>
Montant de la subvention PNR	<b>30 000 € (plafond)</b>

**Essonne**  
LE DÉPARTEMENT  
— TERRE D'AVENIR —  
Opération proposée grâce au soutien financier du Conseil départemental de l'Essonne

Autres financeurs de l'opération



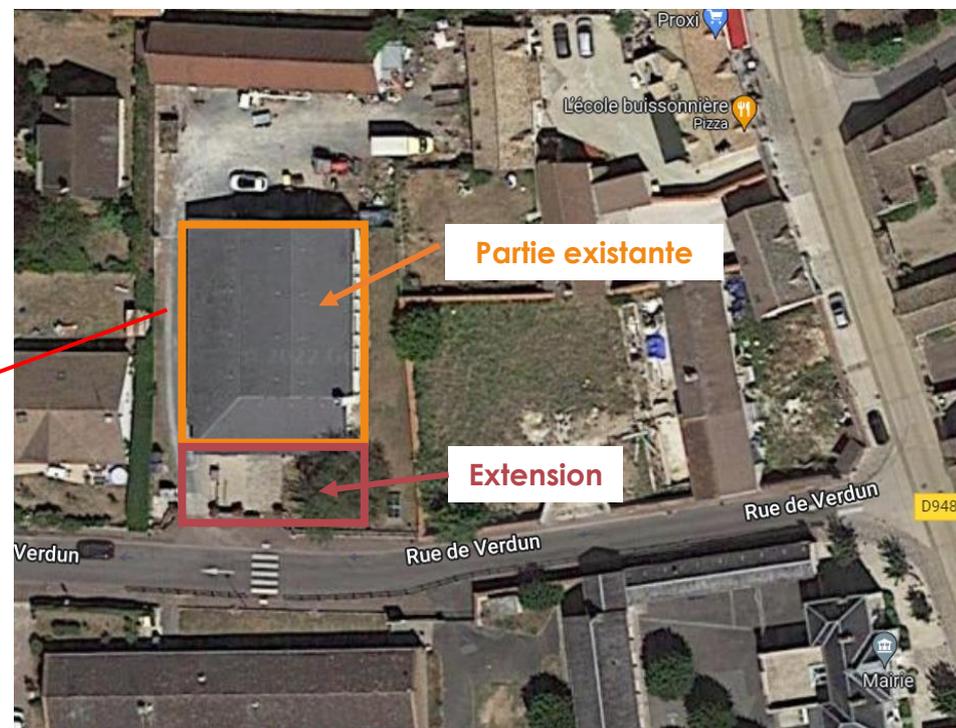
# Soutien aux travaux de rénovation des bâtiments communaux

## Dossier de subvention



### Moigny-sur-Ecole

Rénovation de la partie existante de la salle polyvalente



**Résultats du vote :**  
0 abstention  
0 défavorable  
Avis favorable de la  
Commission Energie



### D'Huison-Longueville

Remplacement des menuiseries bois dans la Salle du conseil

-> 6 fenêtres et 2 portes fenêtres avec imposte



Critères techniques	
Avant travaux	Après travaux
Menuiseries > 40 ans, vitrage doublé non performant, nombreuses fuites d'air	Menuiseries double vitrage isolant 6/20/4 avec lame d'argon Uw = 1,1 et Sw = 0,3
Ventilation par ouverture manuelle (et fuites d'air)	Grilles de ventilation
Impacts environnementaux du projet	
<b>Matériau renouvelable</b>	Bois essence européenne (Pin) Fabrication française Label Menuiseries21
<b>Economies d'énergies</b>	1 224 kWh / an
<b>Economies de GES</b>	194 kg CO <sup>2</sup>
<b>Gestion des déchets</b>	Evacuation des gravats et mise en déchèterie ou revalorisation
Subvention	
<b>Montant HT des travaux éligibles</b>	<b>31 440,62 €</b>
<b>Taux de subvention</b>	<b>65 %</b>
<b>Montant de la subvention PNR</b>	<b>6 000 € (plafond)</b>



**Résultats du vote :**  
0 abstention - 0 défavorable  
Avis favorable de la Commission Energie



**Chevrainvilliers**



Remplacement d'un luminaire au carrefour de la D98



Critères techniques	
Avant travaux	Après travaux
1 luminaire de type routier vétuste sur poteau bois	1 lanterne solaire Smartlight 5,1 de Fonroche Module photovoltaïque de 190Wc
SHP 150 W	LEDs 40 W

Impacts environnementaux		
Température de couleur	2200 K	
Économie d'énergie annuelle	140kWh	69 %
Économie de gaz à effet de serre	17 kg CO <sup>2</sup>	

Subvention	
Montant HT des travaux éligibles	3 337,20 €
Taux de subvention	70%
Montant de la subvention PNR (-subventions du SDESM)	805,06 €

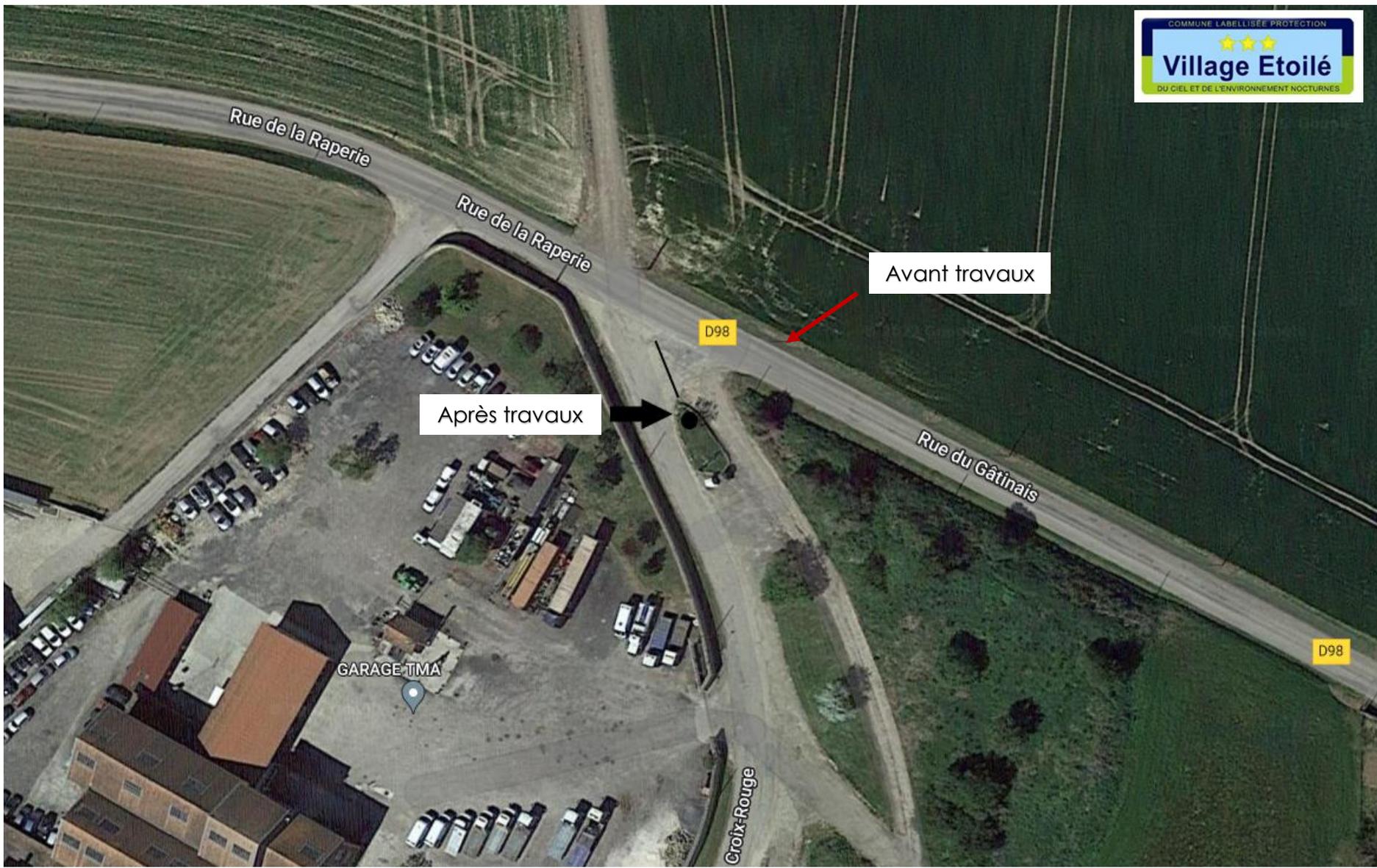


**Résultats du vote :**  
0 abstention - 0 défavorable  
Avis favorable de la Commission Energie



## Chevrainvilliers

Remplacement d'un luminaire au carrefour  
de la D98





### Perthes-en-Gâtinais

### Rénovation thermique de la Mairie et du bâtiment mitoyen



Critères techniques	
Avant travaux	Après travaux
Rampants et plancher des combles isolés avec une laine minérale ancienne	Isolation avec de la laine biofib'trio: 24 cm pour les rampants (R=7 m <sup>2</sup> .K/W) et 28 cm pour le plancher des combles (R=6 m <sup>2</sup> .K/W)
Murs non isolés	Isolation des murs avec 14,5 cm de laine biofib'trio (R=3,7 m <sup>2</sup> .K/W)
Absence de VMC	Installation d'un VMC
4 portes en bois non isolées et 2 velux vétustes avec défauts d'étanchéités	Remplacement des 4 portes (Ud=1,7 W/m <sup>2</sup> .K) et des 2 velux (Uw=1,5W/m <sup>2</sup> .K ; Sw=0,15)

Impacts environnementaux		
Économie d'énergie annuelle	25665 kWh	52 %
Économie de gaz à effet de serre annuelle	4065 kg CO <sup>2</sup>	

Subvention	
Montant HT des travaux éligibles	37 265,30€
Taux de subvention	80%
Montant de la subvention PNR	29 812,24€

**Résultats du vote :**  
 0 abstention - 0 défavorable  
 Avis favorable de la Commission Energie



Opération proposée grâce au soutien financier du Conseil départemental de Seine-et-Marne





# AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DES COLLECTIVITÉS

Mise en œuvre de l'éco conditionnalité  
« Extinction de l'éclairage public en cœur de  
nuit »



Rapporteur : Denis Céladon  
Dossier suivi par : Lucie Gandon



# Eco-conditionnalité de aides du Parc

## Extinction de l'éclairage public minimum 5h par nuit toute l'année

Parc naturel régional  
du Gâtinais français  
**EXTINCTION NOCTURNE  
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

- ▭ Périmètre du Parc
- ▭ Commune associée

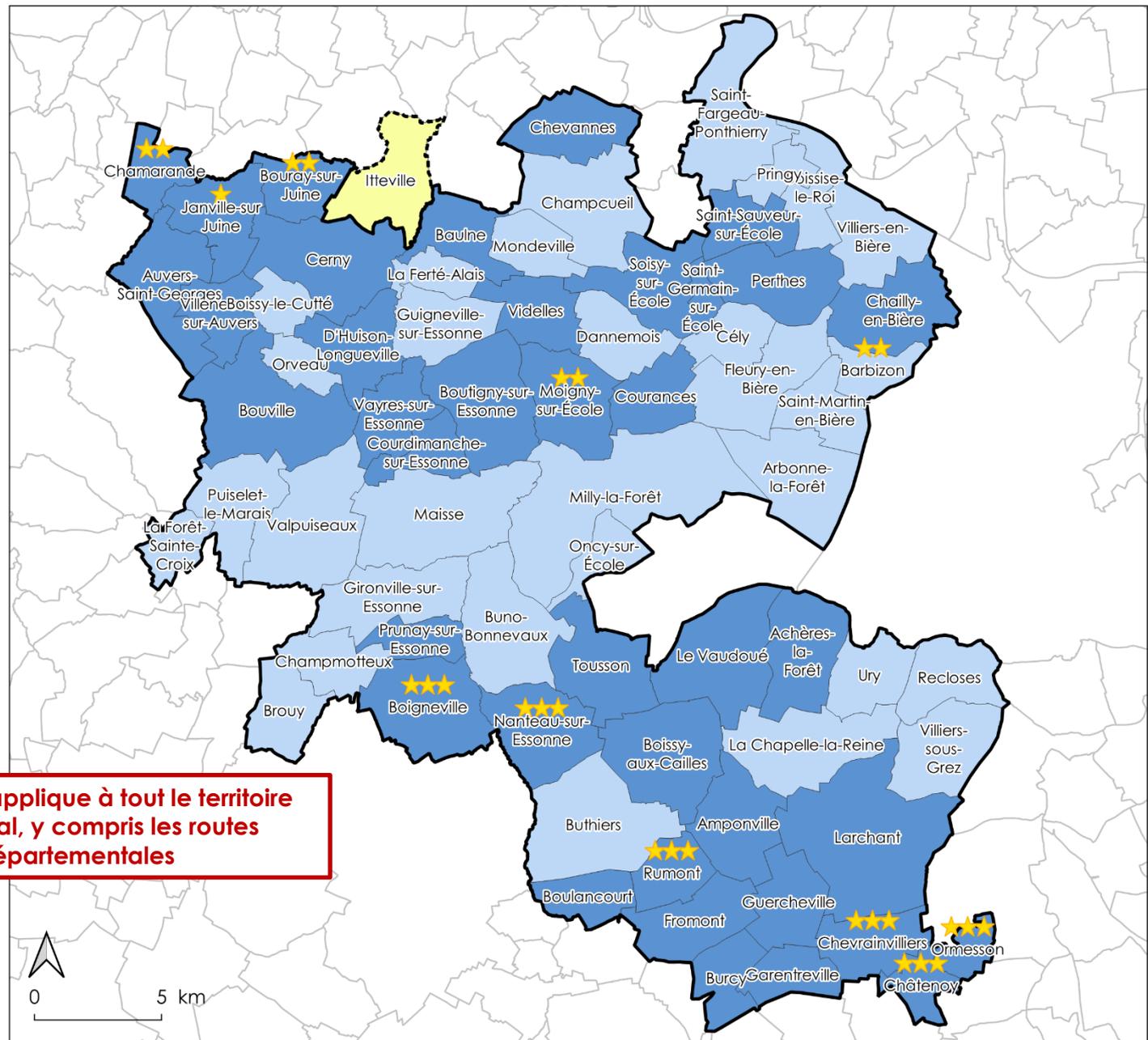


Extinction :

- effective toute l'année et aucun allumage en été
- effective toute l'année
- pas d'extinction

Label Villes et Villages Étoilés

- ★ Une étoile
- ★★ Deux étoiles
- ★★★ Trois étoiles



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 30/05/2022. Sources : BD Topo © IGN ; Parc naturel régional du Gâtinais français.

## Pour information

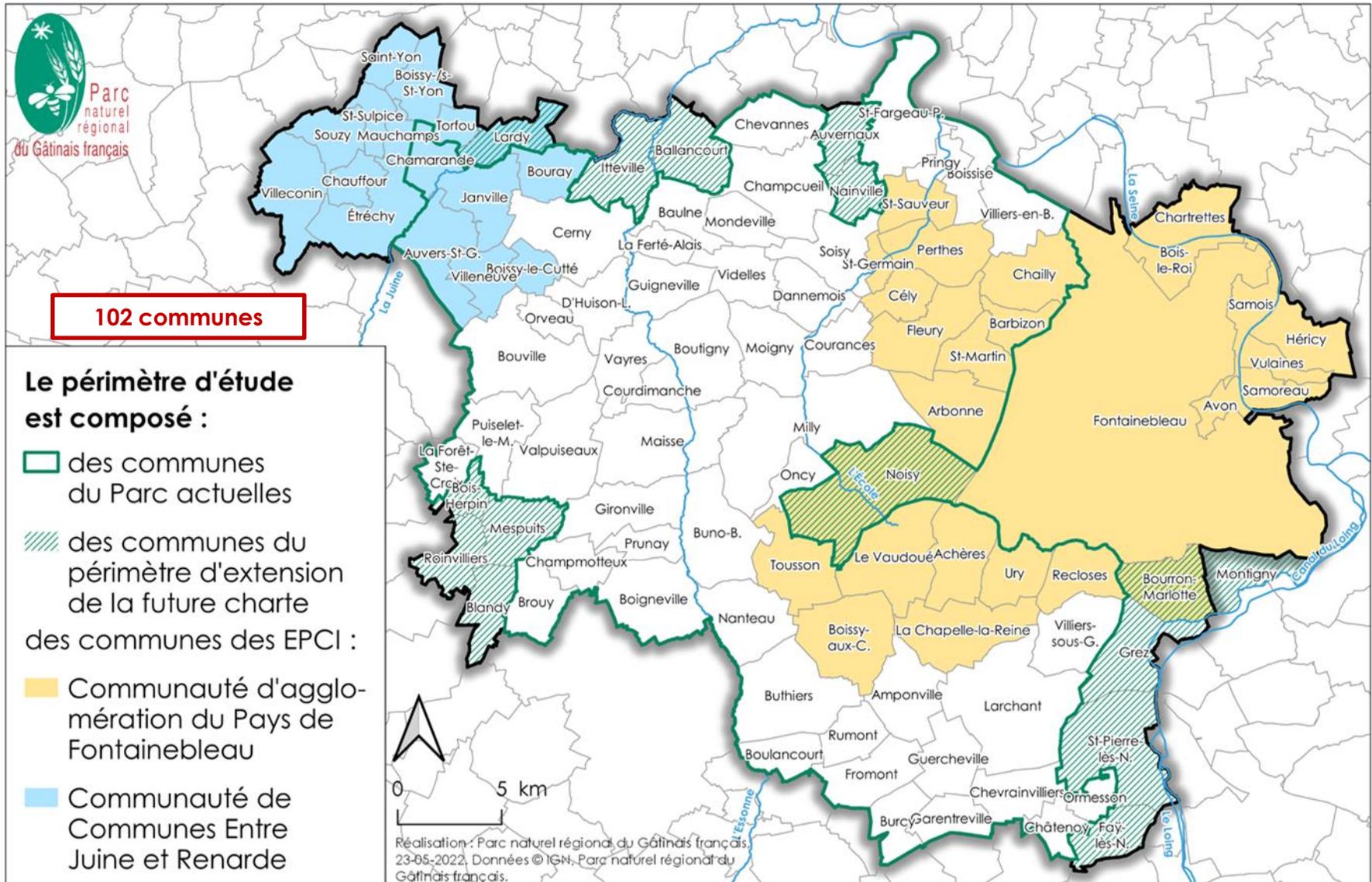
**Etude du réseau écologique nocturne du Parc :  
extension du périmètre et point sur  
l'avancement de l'étude en cours**



# Préserver l'environnement nocturne

## Extension du périmètre de l'étude *Trame noire*

Parc naturel régional du Gâtinais français  
**LES COMMUNES DE L'ÉTUDE TRAME NOIRE**





# Préserver l'environnement nocturne

## Point sur l'étude de la Trame noire

- ✓ Recueil des données sur la biodiversité auprès des organismes experts
- ✓ Recueil des données relatives à l'éclairage public des communes

ID	VILLE	ZONE	NUMERO	COORD X	COORD Y	MODELE	HAUTEUF	ETAT	FABRICAN	MODELE	MODELE	SOURCE TY	SOURCE PUISSANC
6305450	CHAMPCEUIL	Abbé Picard (Rue de l')	CHA-08-002	1659495.8463694	8146145.1112254	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305451	CHAMPCEUIL	Abbé Picard (Rue de l')	CHA-08-003	1659512.1008633	8146136.4487165	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305452	CHAMPCEUIL	Abbé Picard (Rue de l')	CHA-08-004	1659541.0851092	8146121.4253367	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305237	CHAMPCEUIL	Adeline (Place)	CHA-01-024	1660625.3161044	8144237.2034712	Candélabre acier galvanisé	4	Moyen	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305238	CHAMPCEUIL	Adeline (Place)	CHA-01-025	1660618.4887228	8144214.9195668	Candélabre acier galvanisé	4	Moyen	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305239	CHAMPCEUIL	Adeline (Place)	CHA-01-026	1660610.4302461	8144201.5433657	Candélabre acier galvanisé	4	Moyen	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305240	CHAMPCEUIL	Adeline (Place)	CHA-01-027	1660595.1843396	8144198.8103755	Candélabre acier galvanisé	4	Moyen	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305463	CHAMPCEUIL	Antoine Breguet (Rue)	CHA-08-015	1659566.2692165	8146257.6272424	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305464	CHAMPCEUIL	Antoine Breguet (Rue)	CHA-08-016	1659553.3325385	8146237.384328	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305465	CHAMPCEUIL	Antoine Breguet (Rue)	CHA-08-017	1659540.9147368	8146215.1924654	Candélabre acier peint	5	Bon	Thorn	Crosse	Legend Classic	SHP	70
6305364	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-001	1660383.9273768	8145390.2863661	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305365	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-002	1660415.0348299	8145369.6427937	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305366	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-003	1660437.5069553	8145353.8978877	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305367	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-004	1660464.0127422	8145335.7314146	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305368	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-005	1660489.6668897	8145322.1846451	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	70
6305369	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-006	1660517.2442095	8145311.1812935	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305370	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-007	1660544.2738282	8145304.1097258	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	100
6305371	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-04-008	1660570.2854569	8145298.9469945	Candélabre acier galvanisé	4	Bon	Ragni	En Top	Lanterne de Style Vence	SHP	70
6305442	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-07-001	1660364.2855158	8145410.624329	Poteau Bois	8	Vétuste	Ragni	Crosse	Atinia	LED	90
6305443	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-07-002	1660349.0371278	8145433.3615543	Poteau Bois	8	Vétuste	Ragni	Crosse	Atinia	LED	90
6305444	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-07-003	1660312.9378699	8145483.3985893	Poteau Bois	8	Vétuste	Thorn	Crosse	DM2	SHP	150
6305445	CHAMPCEUIL	Avaux (Rue des)	CHA-07-004	1660335.9900919	8145456.753808	Poteau Bois	8	Vétuste	Ragni	Crosse	Atinia	LED	90

Extrait d'une base de données de l'éclairage public d'une commune

Un **grand merci** à toutes les communes, syndicats d'énergie et entreprises pour leur précieuse aide !

Proportion de communes dont nous avons les données géoréférencées des luminaires ?

- 35 %
- 50 %
- 75 %



# Préserver l'environnement nocturne

## Point sur l'étude de la *Trame noire*

- Rendez-vous le **vendredi 23 septembre** pour **des demies journées d'ateliers participatifs** sur les cartes élaborées par les prestataires afin de :
  - Prendre connaissance des cartes, les commenter et les compléter avec vos connaissances,
  - Définir les zones à fort enjeux de biodiversité,
  - Définir les zones prioritaires sur lesquelles concentrer les actions du Parc et de tous les partenaires du projet.
- Les **élus et agents** des collectivités, les **partenaires du projet** (Etat, Région, Départements), **les Syndicats d'énergie, les entreprises gestionnaires** de l'éclairage public, les **associations environnementales...** seront invités.

# Pour information

**Décret tertiaire : les prochaines échéances**



## Décret tertiaire:

- une **obligation réglementaire** engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique.
- il impose une **réduction progressive de la consommation d'énergie** dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

## Qui est concerné?

- **les activités tertiaires du secteur public et privé**

Bureaux • Services publics • Enseignement • Santé • Justice • Commerces  
• Hôtellerie • Restauration • Résidences de tourisme & Loisirs • Sport  
• Culture et spectacles • Logistique • Aéroports • Gares ferroviaires,  
routières, maritime ou fluviale • Vente et services automobiles, moto ou  
nautique - Salles et centres d'exploitation informatique • Stationnement  
• Blanchisserie - Imprimerie et reprographie.



## Sont concernés les bâtiments ayant:

- Surface  $\geq 500 \text{ m}^2$  ?
- $500 \text{ m}^2 \geq \text{surface} \leq 1\,000 \text{ m}^2$  ?
- Surface  $\geq 1\,000 \text{ m}^2$  ?

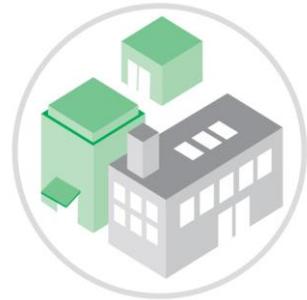
## Sont concernés les types de bâtiments suivants:



Bâtiment d'une surface ..... à  $X \text{ m}^2$  exclusivement alloué à un usage tertiaire?



Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égale d'une surface .....à  $X \text{ m}^2$  exclusivement alloué à un usage tertiaire?



Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaire sur une surface cumulée ..... à  $X \text{ m}^2$ ?



## Quels sont les objectifs visés?

Réduction de la consommation d'énergie finale :

- de -40% pour 2030; -50% pour 2040 et -60% pour 2050?
- d'un facteur 4 pour 2050?
- à un niveau Bâtiment Basse Consommation?



## Quels sont les objectifs visés?

Réduction de la consommation d'énergie finale :

- de -40% pour 2030; -50% pour 2040 et -60% pour 2050?
- d'un facteur 4 pour 2050?
- à un niveau Bâtiment Basse Consommation?

## Réponse:

1

### L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF EN VALEUR RELATIVE (%)

**L'objectif correspond à une réduction de la consommation d'énergie finale :**

- par rapport à une année de référence (au choix de l'assujetti) qui ne peut pas être antérieure à 2010 ;
- incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- ajustée des variations climatiques (modalités de correction définies par arrêté) ;
- qualifié par les données d'occupation et d'intensité d'usage correspondantes renseignées par vos soins.

Les valeurs à respecter s'établissent respectivement à partir de la consommation énergétique de référence avec une réduction de -40 % (2030), -50 % (2040) et -60 % (2050).

2

### L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF EN VALEUR ABSOLUE

**L'objectif est déterminé :**

- pour chaque catégorie d'activité ;
- incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- par un seuil exprimé en kWh/m<sup>2</sup>/an en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie d'activité et des meilleures techniques disponibles ;
- en tenant compte d'indicateurs d'intensité d'usage propres à chaque typologie d'activité.

Les valeurs à respecter sont fixées par arrêté avant le début de chaque décennie et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).



## Pour chaque commune (avant le 30 septembre 2022):

- Identification des bâtiments concernés,
- Recueil des données (surfaces, années de consommation de référence...)
- Création d'un compte OPERAT, l'enregistrement des bâtiments, leurs caractéristiques et consommations

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
Label Écologie Transition

### Éco Énergie Tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

**01 S'INFORMER SUR LE DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE**

- Document « Eco énergie tertiaire. Construisons ensemble la transition énergétique » disponible sur [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)
- Guide d'accompagnement disponible sur [operat.ademe.fr](http://operat.ademe.fr)

**02 IDENTIFIER LE PATRIMOINE CONCERNÉ**

- vérifiez si votre établissement (local d'activité) est concerné par le seuil de 1 000 m<sup>2</sup> :
- lorsque votre activité se situe dans un bâtiment à usage mixte, renseignez-vous auprès du propriétaire, de la copropriété ou du syndic de copropriété, sur le cumul des surfaces tertiaires présentes dans le bâtiment ;
- si vous ne connaissez pas vos surfaces, consultez le Guide d'accompagnement (voir la rubrique 21.2. Mesurer vos surfaces - Géoportail).

**03 RECUEILLIR LES DONNÉES**

Afin de renseigner la plateforme Operat, vous devez, pour chaque établissement ou local d'activité :

- connaître la surface de plancher (ou à défaut SHON, SUB ou GLA) ;
- recueillir les données de consommations énergétiques (électricité, gaz, autres...) pour l'année de référence, entre 2010 et 2020 ;
- identifier les données qui qualifient les conditions d'occupation et d'utilisation (indicateurs d'intensité d'usage) pour l'année de référence, comprise entre 2010 et 2020 ;
- identifier les compteurs (électricité, gaz, autres...) et leurs références ;
- identifier, le cas échéant, les actions de réduction des consommations d'énergie déjà engagées avant 2020 ;
- identifier le cadre de référence de la déclaration annuelle : soit une année calendaire (1<sup>er</sup> janvier / 31 décembre), soit une plage de 12 mois (mois de début à défaut).

**04 SAVOIR À QUELLE ÉCHELLE MUTUALISER VOS RÉSULTATS**

- identifiez le périmètre sur lequel vous procéderez à la mutualisation des résultats (tout ou partie d'un patrimoine) ;
- identifiez la ou les structure(s) correspondant au(x) périmètre(s).

**Vous êtes concerné si...**

**Vous êtes propriétaire ou exploitant** d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé.

**Bureaux** • Services publics • Enseignement • Santé • Justice • Commerces  
**Hôtellerie** • Restauration • Résidences de tourisme & Loisirs • Sport  
**Culture et spectacles** • Logistique • Aéroports • Gares ferroviaires, moto ou routières, maritime ou fluviale • Vente et services automobiles, moto ou nautique • Salles et centres d'exploitation informatique • Stationnement  
• Blanchisserie • Imprimerie et reprographie.

**Et vos bâtiments**, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments, présentent une surface d'activités tertiaires (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

**Bâtiment** d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> exclusivement alloué à un usage tertiaire.

**Toutes parties d'un bâtiment** à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m<sup>2</sup>.

**Tout ensemble de bâtiments** situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

Des exemptions limitées : les constructions provisoires (permis de construire précaire) ; les lieux de culte ; les activités à usage opérationnel à des fins de défense, de sécurité civile ou de sûreté intérieure du territoire.



# OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

<https://operat.ademe.fr>

Une autre vie s'invente ici

## Pour information

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer !

# LES ATELIERS D'AMENAGEMENT DU PARC



Parc naturel régional  
du Gâtinais français

**LES ATELIERS DE  
L'AMÉNAGEMENT**

Cycle de Conférences-débats  
en distanciel

À destination des élus et partenaires

**#Atelier n° 5**

**DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE :  
LE POINT SUR LES ENJEUX**

Première partie : Comment atténuer le  
dérèglement climatique ?

**Jeudi 12 mai 2022 de 18h à 19h30**

La conférence est accessible via le lien suivant :  
<https://us02web.zoom.us/j/86572691299?pwd=RU92OG4rNnp4cFcxN28yL1NObTJlZz09>

ID de réunion : 865 7269 1299  
Code secret : 516683



**Bilan de la  
participation : 32  
personnes**

**Voir l'enregistrement :**  
<https://youtu.be/OjR0o6vSuPI>



# LES IMAGINAIRES DE LA SOBRIÉTÉ



## Les objectifs de l'étude :

- Construire les imaginaires de la sobriété énergétique francilienne qui la rende désirable
- Formuler des recommandations pour une démarche de sobriété énergétique régionale

## Les élus du Parc sont conviés à participer :

- La session de débat du 19 mai (de 12 à 20 personnes) cherchera à "entendre" une partie des publics concernés, et non représentés jusqu'à présent : lycéens/étudiants ET représentants d'associations ou du champ social (CCAS, CAF, centres sociaux, bailleurs sociaux, etc.). L'objectif ici est de discuter les imaginaires.
- **La session d'atterrissage du 7 juin** (de 10 à 15 personnes) avec des experts ET des élus pour passer à l'action. L'objectif est ici de voir comment on va vers tel ou tel imaginaire (non de discuter les imaginaires) et questionner le portage politique des actions pensées.

Participer à cet atelier qui se tiendra à partir de 14h00 à la Maison du Zéro Déchet dans le 12e.

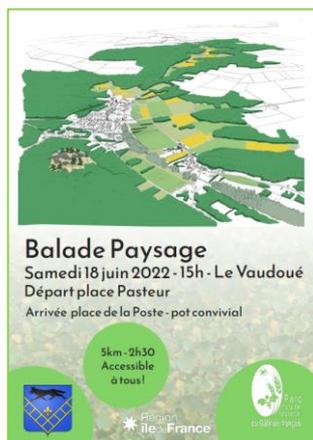


# VOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



## LE VILLAGE DU PARC

11 et 12 juin 2022 – Tousson



## BALADE PAYSAGE

18 Juin 2022, à 15h – Le Vaudoué

Balade Paysage  
Samedi 18 juin 2022 - 15h - Le Vaudoué  
Départ place Pasteur  
Arrivée place de la Poste - pot convivial

5km - 2h30

Accessible à tous!

Région Île-de-France



## FESTIVAL NUIT DES FORETS

25 et 26 Juin 2022 – Perthes-en-Gâtinais



10 JOURS  
DE FESTIVAL  
EN FORÊT

17-26 JUIN  
2022

PARTOUT  
EN FRANCE  
[www.nuitsdesforets.com](http://www.nuitsdesforets.com)



## GRAND PIQUE-NIQUE DU PARC

25 Septembre 2022 - Chamarande





**Merci de votre attention**



Une autre vie s'invente ici